

Règlement ski rando

Les participants sont responsables du bon entretien de leur matériel :

Matériels techniques

- Skis en bon état, fartés, carres affutées, fixations réglées, leash de sécurité ou stop-ski en état
- Bâtons, rondelles larges
- Couteaux adaptés aux fixations, peaux en état, propres et/ou correctement encollées
- Sac à dos (entre 25 et 35 litres) adapté au ski de randonnée
- Vêtements adaptés à la sortie (froid, vent, soleil ...)

Les participants doivent être équipé du matériel de sécurité (Pelle Sonde DVA Casque)

Matériels de sécurité

- DVA (détecteur de victimes d'avalanches), piles alcalines adaptées au DVA, pelle, sonde, casque
- Couverture de survie, sifflet

Le club peut prêter des DVA, pelle, sonde. Les adhérents doivent assurer le suivi et le bon fonctionnement du matériel prêté

Pour les sorties techniques (seront précisées par l'organisateur)

- Crampons adaptés et réglés aux chaussures de ski
- Piolet léger

Sécurité en sortie hivernale

Pour toute sortie en conditions hivernales, nous demandons aux participants d'être munis de **l'équipement minima de secours**, à savoir : ARVA (ou DVA), pelle, sonde (en abrégé APS). **La participation aux sorties collectives est conditionnée par l'utilisation de ces équipements.**

En outre, les sorties pourront être modifiées ou annulées, selon l'appréciation de l'organisateur, en fonction des conditions météorologiques ou nivologiques. Consultez ci-dessous [Infos pratiques des sorties](#) pour connaître les conditions d'organisation des sorties collectives, et les numéros des secours en montagne ([Informations secourisme](#)).

Infos pratiques des sorties :

Modalités d'organisation des sorties collectives

La montagne est un milieu naturel, qui présente des risques objectifs non prévisibles.

Notre programme de sorties n'est pas contractuel. Les organisateurs bénévoles ont toute latitude pour modifier voire annuler une sortie, y compris le jour même, parfois même au cours d'une sortie, en fonction de divers critères: conditions météorologiques ou nivologiques, conditions de terrains, équipement ou niveau des participants,... Ils ont également la possibilité de refuser la participation d'une personne en fonction de sa condition physique ou de son niveau technique inadéquats, ou d'un nombre maximal de participants.

Voici par ailleurs les recommandations générales que la section montagne fait aux participants à une sortie:

- Etre à jour de sa cotisation, donc assuré, et avoir sa carte sur soi
- Pratiquer un entraînement à la mesure de ses ambitions
- Vérifier régulièrement ses capacités techniques et participer aux sorties en rapport avec elles

- Participer dans ce sens au programme progressif
 - Avoir un équipement adapté et en bon état
 - Respecter les décisions prises par le responsable du groupe
 - Etre curieux et attentif à l'environnement
 - Les organisateurs n'ont pas vocation à assurer de la formation
 - Les organisateurs adapteront la sortie en fonction du niveau le plus faible
- Les participants à la sortie resteront en groupe ; aucun adhérent ne se sépare du groupe et ne monte ou descend seul

Prêt de matériel

Le club dispose de matériels de montagne qui sont accessibles à ses adhérents.

Nous avons notamment des DVA, pelles, sondes, tryptique indispensable et obligatoire lors des sorties hivernales pour le ski de randonnée. La demande de prêt devra être adressée auprès des organisateurs « ski de randonnée »

La plupart des matériels font l'objet d'un suivi conforme aux normes EPI. Une fois le matériel prêté, chaque adhérent a la responsabilité de l'entretien et du suivi. Tout dysfonctionnement ou évènement pouvant altérer le bon fonctionnement du matériel doit être signalé aux organisateurs.

Informations secourisme :

Les secours en montagne

Lorsque vous déclenchez une demande de secours :

- donnez votre nom, le numéro de téléphone à partir duquel vous appelez, puis laissez cette ligne disponible pour un éventuel rappel
- indiquez la nature de l'accident (chute, avalanche, ...)
- signalez les risques éventuels
- localisez le plus précisément possible le lieu de l'accident (massif, nom précis du lieu, altitude, nom du point côté le plus proche, point GPS, ...)
- indiquez la possibilité pour l'hélicoptère de se poser (balisage en place, nature du terrain, conditions météo locales, ...)
- donnez le nombre de victimes, ainsi que l'état apparent de chaque victime (saignement, inconscience, respiration...)
- précisez les premières mesures prises et les gestes effectués (recherche en cours, victime mise en PLS, ventilation artificielle, ...)
- ne quittez pas la zone après avoir donné l'alerte, sauf nécessité absolue, et dans ce cas signalez-le aux secours.

En France, le secours en montagne est alternativement assuré par le PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne) et par les CRS (Compagnie Républicaine de Sécurité) de montagne.

D'une façon générale, vous pouvez utiliser, en Europe, le **112**. Ce numéro peut parfois fonctionner même quand votre mobile n'indique pas de réseau ; mais selon votre situation géographique, votre interlocuteur pourra parler français ou espagnol, ou autre, et ne sera pas forcément montagnard ...

Les numéros utiles pour les Pyrénées

FRANCE

Hautes-Pyrénées (65)

- Centrale d'alerte pour les Hautes-Pyrénées : 05.62.92.41.41
- PGHM Pierrefitte : 05.62.92.71.82
- CRS 29 Gavarnie : 05.62.92.48.24

- CRS 29 Lannemezan section Montagne (renseignement) : 05.62.50.12.29
- CRS 29 Saint-Lary : 05.62.39.55.18

Pyrénées Atlantiques (64)

- PGHM Oloron : 05.59.10.02.50

Haute-Garonne (31)

- Centrale d'alerte pour la Haute-Garonne : 05.61.89.31.31
- PGHM Luchon : 05.61.79.28.36
- CRS Luchon : 05.61.79.83.79

Ariège (09)

- PGHM Savignac : 05.61.64.22.58

Pyrénées Orientales (66)

- PGHM Osséja : 04.68.04.51.03
- CRS 58 Perpignan : 04.68.61.79.20
- CRS 58 Bolquère : 04.68.30.30.57

ESPAGNE

- Par défaut : 112
- Aragon (du massif de l'Aneto au col du Somport) : 062
- Navarre : 112
- Catalogne (du val d'Aran à l'Ouest et vers l'Est) : 085

ANDORRE

Par défaut : 112

Sorties encadrées par un guide :

Des sorties peuvent être organisées en prenant un guide de Haute Montagne.

Un devis sera demandé au guide. Le règlement sera pris en charge par les participants.

La sortie sera effectuée sous la responsabilité du guide.

Planification des sorties :

Les sorties planifiées seront mises dans le programme « ski de randonnées » du site des Montagnards Argelésiens section « montagne » afin d'être prises en charge dans le cadre de l'assurance du club.

Si une sortie est organisée ou modifiée au dernier moment à cause de divers critères : conditions météorologiques ou nivologiques, conditions de terrains, équipement ou niveau des participants, une information par mail ou SMS sera faite par les organisateurs vers le (la) président(e) de la section montagne afin d'être couverte par l'assurance.

Toute sortie sans un organisateur « ski de randonnées » du Club ne sera pas prise par l'assurance du club.

Donc si lors d'une sortie planifiée, l'organisateur n'est pas présent au dernier moment, cette sortie ne sera plus sous la responsabilité du club et donc si les adhérents partent quand même elle sera considérée comme une sortie « privée » hors club.

Information des sorties vers les adhérents :

Les sorties seront notées dans le programme « ski de randonnées » du site des Montagnards Argelésiens section « montagne »

L'information pourra être adressée par mail vers les adhérents inscrits au groupe « ski de randonnée » et/ou par le groupe WhatsApp « Ski rando »

Le groupe part et revient ensemble. Le but de la section n'est pas de faire des exploits mais d'amener les adhérents afin de passer une excellente journée en profitant et respectant la beauté de nos montagnes. Renoncer fait partie aussi de nos valeurs.

Ajoutons enfin que la compréhension et la bonne humeur de chacun sont deux gages de réussite de la journée et de belles traces

